

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 JUIN 2018 à 19 HEURES

L'an deux mil dix-huit et le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Seignelay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Thierry CORNIOT, Maire.**

Présents : MM Thierry CORNIOT, Céline CHANCY, Bernard GUIMBERT, Chantal GUIDEZ, Michèle SELIER, Manuela GONCALVES, Martine MICHEL, Christine FOURIER, Sylvia TISON, Emmanuelle LECOMTE, Jean-Claude GRISI, Florence HAULTCOEUR, Christine BENARD

Absents excusés : Marc SEGRETIN donne procuration à Thierry CORNIOT
Jérôme BROCHARD donne procuration à Céline CHANCY
Sabrina CHAUVET donne procuration à Christine FOURIER
Daniel HENRY donne procuration à Martine MICHEL

Absent : Jean-Claude MARTIN, Isabelle FERREIRA DE LIMA

Secrétaire de séance : Florence HAULTCOEUR

Le compte-rendu de la séance précédente n'a pas fait l'objet d'observation.

Monsieur le maire propose le rajout d'un point à l'ordre du jour : tarifs séjour maison de l'enfance.

Le Maire soumet au Conseil les différents sujets à l'ordre du jour :

Correspondant CNAS :

Suite au départ de Valérie JACOB, Monsieur le Maire propose comme correspondants CNAS :

- Julie CHANCY
- Marc SEGRETIN (déjà en nom)

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Achat de vêtements de pompiers :

Nous avons l'occasion de racheter des tenues complètes de pompiers textiles nouvelles générations par rapport aux anciennes tenues qui étaient en cuir, lourdes et chaudes et moins protectrices. Nous sommes obligés de délibérer car nous achetons ces tenues à un particulier qui a racheté un lot complet au CEA (commissariat d'énergie atomique). Il nous les vend pour la somme de 100 euros par tenue alors qu'elle coûte plus de 520 euros neuve, veste et pantalon. Cela va permettre d'équiper nos pompiers à moindre coût.
Pour 20 tenues on économise environ 8 332 euros.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité l'achat de 20 tenues de pompiers.

Cautionnement emprunt :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il y a un projet de transformation de la maison de retraite en résidence pour adultes handicapés. Le conseil départemental a pris la décision de soutenir cette opération, ainsi que l'ARS (agence régionale de santé). Cette opération est en collaboration avec la maison de retraite de Briennon sur Armançon. C'est un budget qui s'élève à plus de 13 millions. Sur Seignelay, nous allons passer à 76 lits au lieu de 27 actuellement. Economiquement, au niveau de l'emploi c'est très important.

Dans ce cadre, nous avons reçu un courrier du Président du Conseil Départemental qui eux ont cautionné l'emprunt. La commune de Briennon sur Armançon a cautionné l'emprunt à hauteur de 10 %. Le Conseil départemental nous demande d'être solidaires de ce projet et de cautionner l'emprunt à hauteur de 10 %, condition obligatoire pour voir aboutir le projet. Nous avons un souci au départ qui était de savoir si nous devons provisionner tous les ans. Il s'avère que pour cette opération qui émane d'un établissement public il n'y a pas l'obligation de provisionner.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité ce cautionnement d'emprunt à hauteur de 10 %.

Madame Martine MICHEL informe le conseil municipal que nous sommes la seule commune à ne pas avoir encore délibéré. Monsieur le maire l'informe qu'il ne voulait pas prendre la décision sans avoir consulté le conseil et sans avoir de réponse écrite du Trésorier pour garantir qu'il ne fallait pas bloquer une provision.

Madame Martine MICHEL demande si le transfert de la maison de retraite de Seignelay vers celle de Briennon sur Armançon est acquis. Monsieur le maire l'informe que oui. Le fonctionnement de la maison de retraite est très fragile, nous sommes, pour les salariés, dans des conditions de travail très pénible. Si le projet devait ne pas voir le jour, nous perdriions tous les lits de notre structure et le bâtiment resterait vide.

Madame Martine MICHEL demande si les salariés vont être délocalisés. Monsieur le maire l'informe que les salariés qui le souhaitent iront à Briennon sur Armançon. Certains pourront être formés s'ils le souhaitent pour rester dans la nouvelle structure.

C'est un projet long qui ne devrait pas voir le jour avant 2020-2021. Lundi nous devons choisir l'architecte qui sera chargé de la réalisation.

Economiquement cela sera intéressant car les résidents consomment localement.

RODP (redevance d'occupation du domaine public) :

- Réseaux gaz (GRDF)

La redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de distribution de gaz doit être revalorisée chaque année en fonction de l'indice ingénierie connu au 1^{er} janvier de l'année.

Pour l'année 2018, le calcul de revalorisation est le suivant :

Longueur de canalisation de distribution à prendre en compte : 8320 mètres

Taux retenu : 0.035 € /mètre

Coefficient de revalorisation cumulé au 01/01/2018 : 1,20

$$\text{RODP 2018} = [(0,035 \times 8320\text{m}) + 100\text{€}] \times 1,20 = 469,44 \text{ € arrondi à } 469 \text{ €}$$

- Ouvrages de télécommunications électroniques (Orange)

La redevance d'occupation du domaine public 2018 des ouvrages de

télécommunications électroniques est la suivante :

	Valeurs 2018	Recette
Ouvrage en aérien	52,38€ x 7,51 km	393,37 €
Ouvrage souterrain	39,28€ x 16,492 km	647,81 €
Installation au sol	26,19 € x 1,90 m ²	49,76 €
TOTAL		1090,94 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Tarif pour la location d'une salle de réunion :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons des demandes qui n'émanent pas d'associations Seigneloises, pour louer une salle de réunion. La dernière demande en date est celle de notre neuropsychologue qui souhaite faire des groupes de parole mais qui n'a pas assez de place dans son cabinet. Nous ne pouvons pas lui prêter gratuitement cette salle, car c'est une activité libérale ou commerciale.

Monsieur le maire propose donc un tarif de :

- 15€/séance pour une réunion en soirée ou demi-journée.
- tarif pour l'hiver : 20€ pour prendre en compte le chauffage du 1er octobre au 31 mai.
- Pour une location à la journée, on double les tarifs.

Le prêt de la salle reste gratuit pour les associations de Seignelay.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Madame Christine BENARD demande comment nous allons faire payer cette location. Monsieur le maire l'informe que c'est le trésor public qui recouvrera la somme, par le biais du même système que la cantine.

Décisions modificatives :

- Budget Maison de l'Enfance

Afin de corriger les écritures d'affectation de la dépense des frais d'annonce liés à l'agrandissement du restaurant scolaire sur l'opération des travaux et de respecter l'équilibre des opérations d'ordre, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Chap 21		Chap 040	
21318 Autres	- 620€	2033 Frais	- 620€
bâtiments publics		d'insertion	
Chap 041	+ 620 €	Chap 041	+ 620 €
21318 Autres		2033 Frais	
bâtiments publics		d'insertion	
Total	0€	Total	0€

- **Budget Eau et Assainissement**

Afin de corriger les écritures d'affectation de la dépense de l'avance forfaitaire des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement rue des Chapelains sur l'opération des travaux et de respecter l'équilibre des opérations d'ordre, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Chap 21		Chap 040	
2158 Autres installations	- 32000€	238 avances forfaitaires	- 32000€
Chap 041	+ 32000 €	Chap 041	+ 32000€
2158 Autres installations		238 avances forfaitaires	
Total	0€	Total	0€

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Madame Christine BENARD demande qui fait remonter les informations et pourquoi des années plus tard. Monsieur le maire l'informe que c'est le nouveau trésorier payeur qui nous demande de régulariser certaines situations. Chose qui n'avait pas été demandée avant. Cela dépend des trésoriers.

Crédit relais :

Nous sommes pratiquement en fin de travaux et il s'avère que nous n'avons pas reçu des dotations de l'état ainsi que les subventions de l'agence de l'eau. Concernant les subventions de l'agence de l'eau elles sont bloquées car des contrôles n'ont pas encore été effectués malgré les relances répétées. Nous avons été obligés d'envoyer un recommandé pour faire bouger les choses. Néanmoins les entreprises ont besoin d'être payées. Avant de toucher ces subventions nous avons besoin d'un crédit relais.

Monsieur le maire propose de solliciter un prêt relais à hauteur de 400 000 €. Nous avons interrogé trois organismes bancaires : le crédit mutuel, la caisse d'épargne et le crédit agricole. Le crédit mutuel n'a pas souhaité donner suite.

Pour 400 000 € nous avons une proposition sur un an de 0.37 % pour la caisse d'épargne et 0,49 % pour le crédit agricole.

Monsieur le maire propose donc de choisir l'offre de la caisse d'épargne :

- Montant : 400 000 €
- Durée : 1 an
- Taux : 0.37 %
- Remboursement anticipé : partiel ou total à chaque échéance sans frais ni pénalité
- Calcul et paiement des intérêts : trimestriel

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité et charge le maire de signer tout document afférent au dossier. Monsieur le maire étant salarié d'une filiale du Crédit Agricole ne prend pas part au vote.

Subvention associations :

	Réalisé 2017	Proposition 2018
COMMISSION SPORTS		
US FOOTBALL	1 000 €	1 000€
US TENNIS	2 000 €	2 000 €
US BASKET	2 500 €	2 700 €
JUDO CLUB	pas de dossier	Pas de dossier
KARATE CLUB	En suspens	Pas de dossier
SEGNELAY TRAIINE-CUL SURPRISE TCS 89	dossier pour info	250 €
ASSOCIATION GYM-VOLONTAIRE	300 €	300 €
LA BOULE INDEPENDANTE SEIGNELOISE	300 €	250 €
SOCIETE DE CHASSE DE SEIGNELAY	400 €	400 €
La VANDOISE DU SEREIN		0
INITIATION MULTISPORTS SEIGNELAY IMS	400 €	400 €
COMMISSION ANIMATION		
ASSOCIATION LOISIRS ET DETENTE DE SEIGNELAY ALDS	2 472 €	2 500 €
CLUB COLBERT	1 000 €	1 000 €
AMIS DES ORGUES ST MARTIAL	650 €	700 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	750 €	750 €
AMICALE DES ANCIENS POMPIERS	200 €	200 €
ASSOCIATION CULTURE ET VOYAGES DE SEIGNELAY ACVS	1 200 €	1 200 €
FNACA	pas de dossier	Pas de dossier
ASSOCIATION D'AIDE AUX PERSONNES AGEES DU CANTON DE SEIGNELAY	250 €	Pas de dossier
ASSOCIATION COMITE DES FETES	3 500 €	3 500 €
ASSOCIATION DES 3 RIVIERES	200 €	200 €
ASSOCIATION NADIATOU	pas de dossier	Pas de dossier
LA RECRE DES PARENTS	500 €	600 €
AUTRES		
COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE	340 €	718 €
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	pas de dossier	150 €
ADILY	80 €	80 €
ADAPT	200 €	200 €
TOTAL	18 242 €	19 098 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité. Madame Sylvia TISON, présidente du comité des fêtes, ne prend pas part au vote.

Madame Martine MCIHEL demande s'il y a une raison lorsque les associations demandent plus de subvention que les autres années. Monsieur le maire l'informe que non pas tout le temps.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que nous allons rénover la salle dédiée au club Colbert.

Madame Martine MICHEL demande si nous savons ce que font les associations des subventions. Monsieur le maire l'informe que nous demandons un dossier complet où figure les besoins, le prévisionnel, les manifestations prévues....

Madame Christine BENARD remarque que certaines associations ont d'autres besoins, surtout en travaux. Elle demande si ces besoins seront discutés lors d'une commission sport. Monsieur le maire l'informe que certains travaux ont déjà été réalisés. Certains sont prévus mais pas encore réalisés comme l'éclairage de la salle des sports qui va être remplacé par des leds nouvelles générations.

Madame Christine BENARD fait part que comme il n'y a pas de commission sport, le conseil municipal n'est pas au courant. Madame Céline CHANCY lui rappelle que les demandes concernent surtout la commission travaux. Nous verrons à l'avenir si nous pouvons réunir les deux commissions pour les demandes particulières.

PLU – Concertation complémentaire révision à modalités simplifiées N°1 du PLU - :

Madame Céline CHANCY informe le conseil municipal que dans le cadre de la révision du PLU à modalités simplifiées, nous devons consulter la mission régionale d'autorité environnementale pour la procédure au cas par cas. Ils demandent une mission environnementale complémentaire pour pouvoir poursuivre notre révision. Nous avons donc demandé au bureau d'étude qui s'est chargé de la première étude. Le devis est de 1 200 € TTC. Lorsque l'étude sera terminée nous recommencerons la même procédure.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Monsieur le maire informe le conseil que la délibération n'était pas nécessaire mais que le conseil municipal doit être au courant de l'avancée du dossier.

Numérotation d'habitations :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que nous avons eu une demande de monsieur Christophe SILIVIE, émanant du centre des impôts, afin que son lotissement comporte des numéros. Nous en profitons aussi pour d'autres habitations qui n'ont pas non plus de numérotation.

- Concernant le lotissement situé rue Martine SILVIE : 1 et 3 du côté impair et 2,4,6,8,et 10 du côté pair
- Une habitation avenue Colbert : 38 bis
- Une habitation rue Sainte Anne : 23 ter.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Madame Christine BENARD demande si nous pouvons aussi délibérer pour l'habitation située rue de la Ville Chère et qui n'a pas le bon numéro. Monsieur le maire souhaite déjà voir quelle procédure il a effectué pour numéroter son habitation.

Compétence AO2 (transport scolaire) :

Suite à l'abandon de cette compétence par la communauté de communes Serein et Armance nous devons soit prendre la compétence AO2 soit laisser cette compétence à la région, et dans ce cas, nous n'avons plus aucune possibilité d'agir en cas de problèmes. Cela va concerner à distribuer les cartes de transport scolaire, la gestion des cartes, les incivilités, les points d'arrêts...cela parait plus logique que ce soit la commune qui gère cette compétence car nous sommes sur place et en contact direct avec les familles. La région elle ne connaît pas du tout le terrain et ne sera pas présent pour résoudre au plus vite les problèmes.

Monsieur le maire propose donc de prendre la compétence AO2 (transport scolaire).

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Madame Christine BENARD demande si un budget sera alloué à la reprise de cette compétence. Pour l'instant il n'y a pas de budget qui va avec. C'est avant tout un surcroit de travail.

Legs :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'au niveau du legs il y a des contrats d'assurance vie et le Crédit Agricole nous demande une délibération qui accepte le legs de contrats :

- Contrat : CONFLUENCE N° 61479627701 souscrit par Madame MICHOT Micheline née GAUTHIER, le 20 février 1926 et décédée le 10 décembre 2017
- Contrat : OPTALISSIME N° 61479627702 souscrit par Madame MICHOT Micheline née GAUTHIER, le 20 février 1926 et décédée le 10 décembre 2017

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité et charge le maire de signer tout document afférent aux dossiers. Monsieur le maire étant salarié d'une filiale du Crédit Agricole ne prend pas part au vote.

Tarifs séjour maison de l'enfance :

Suite à la réunion avec la CAF que nous avons eu vendredi 22 juin 2018, il s'avère que la CAF ne prenait pas en compte les séjours pour les vacances. Le tarif était intégré dans l'ensemble du prix à la journée. De ce fait, c'était un peu pénalisant pour certains car même s'ils ne participaient pas au séjour ils payaient le même tarif. Leur règlement a été modifié et maintenant nous pouvons adopter des tarifs spécifiques pour les séjours. Nous avons un séjour de prévu pour les ados de 3 jours dans le Morvan.

Le séjour sera de 565,00 € pour 12 jeunes et 2 animateurs

Ensuite il faut déduire la participation de la CAF qui se calcule ainsi :

10h par jeune x 12 jeunes = 120h par jour

Pour un séjour de 3 jours la CAF participera à hauteur de 360h (120hx 3joursx12 jeunes)

360 x 0,53 € par jeune = 190,80 €

565,00 € - 190,80 € (participation CAF) = 374,20 €

Le coût du séjour s'élèvera donc à :

374,20 : 12 jeunes = 31,19 € par jeune pour les 3 jours

A cela s'ajoute l'essence, ce qui représente un coût moyen de 34.50 €.

Propositions de tarifs indexés sur le quotient familial :

Quotient familial	Mini séjour du 10 au 12 Juillet 2018
0 € / 500 €	28,00 €
501 € / 900 €	29,50 €
901 € / 1 200 €	31,50 €
1 201 € / 1 500 €	34,00 €
> 1 500 €	35,00 €

Le tarif n'étant pas très élevé, cela permettra au plus grand nombre de participer. Pour ce séjour, il y a 12 ados inscrits.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Madame Christine BENARD demande si la régie qui était prévue est opérationnelle. Monsieur le maire l'informe que tout est prêt.

Informations diverses :

- Travaux de réhabilitation de réseaux : nous sommes en train de terminer ces travaux. Nous avons procédé à la réception d'une partie. Le revêtement se fera le 20 et 21 juin. Il y a quelques problèmes avec des travaux en domaine privé. Un questionnaire a été envoyé à tous les habitants riverains afin de nous faire remonter tout ce qui n'est pas conforme au cahier des charges. ce ne sont pas de gros travaux. Tous les contrôles en domaine privé ne sont pas encore terminés. Nous programmerons une inauguration en septembre.
- Station d'épuration : le terrassement prévu est dans les temps. Le seul problème à ce jour est pour le premier bassin, car il y a un problème au niveau de la nappe phréatique. Il y aura peut-être un projet un peu différent. Monsieur Jean-Claude GRISI fait part au conseil qu'il a de nouveau été sollicité pour le raccordement à la future station d'épuration par le propriétaire du HARAS. Madame Céline CHANCY l'informe qu'il devrait déjà faire les démarches auprès de la mairie avant tout.
- Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que nous sommes en train de préparer une exposition pour le centenaire du 11 novembre. Monsieur Bernard DALLE RIVE pilote le projet. Plusieurs personnes y participent. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Nous allons redemander à la population si des personnes détiennent des objets pour que l'on puisse commencer à travailler sur la mise en place de cette exposition.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal que lundi prochain nous sommes invités par la directrice de l'académie à un projet de classe robot à l'école de Seignelay.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a eu une réunion à la communauté de communes pour la révision des valeurs des bases locatives. Le problème c'est que certaines communes ne réunissaient pas la commission directe des impôts. Cette réunion a pour but de revaloriser si besoin certaines catégories. Dans certaines communes le niveau est très élevé car des administrés non jamais déclarés leurs travaux et que les communes ne s'en sont jamais occupées. Pour notre part, nous surveillons régulièrement les travaux effectués par les particuliers et la commission des impôts directs est réunie chaque année. Cette démarche va consister pour l'instant de regarder les catégories 7 et 8 de toutes les communes. Des questionnaires vont être envoyés à ces propriétaires afin de régulariser la situation. Si les propriétaires ne répondent pas ils seront revalorisés d'office.
- Chemins ruraux : nous avons prévus de faire une opération sur les chemins ruraux qui disparaissent ou se réduisent fortement. Madame Céline CHANCY expose les chemins qui ont été choisis : chemin de l'évangile, le chemin rural de la Bergerie, un chemin derrière la Résidence Béatrix qui ne porte pas de nom et l'ancien chemin de Chemilly. Nous allons procéder par phase. Dans le cas où des chemins ont disparus ou fortement réduits, nous leur demanderons de remettre en état ces chemins comme à l'origine et les frais qui incombent seront supportés par les responsables.

Questions diverses :

- Madame Emmanuelle LECOMTE demande si un point peut être fait sur les réunions de quartiers. Monsieur le maire l'informe qu'il y a eu très peu de fréquentation. Les sujets sont toujours les mêmes, la vitesse dans le village, déjections canines....Madame Christine BENARD pose la question d'un site pour que les habitants puissent faire remonter les incivilités. Madame Céline CHANCY l'informe que les habitants peuvent envoyer un mail directement à la mairie. Monsieur le maire lui rappelle que nous avons un bulletin, une adresse mail, un compte facebook et des réunions de quartiers. Les personnes qui veulent vraiment des informations peuvent les trouver. Peut-être qu'à l'avenir nous inviterons les administrés directement. Dans les réunions de quartiers il faut laisser la libre parole aux administrés.
- Madame Martine MICHEL demande si le dossier de la piscine a évolué. Madame Céline CHANCY stipule que les travaux n'ont pas commencé. Ils devraient débiter courant septembre/octobre. Tous les sondages et les diagnostics ont été réalisés. Normalement l'ouverture aura lieu pour l'année prochaine.
- Madame Martine MICHEL informe le conseil municipal qu'elle a eu très tard la convocation du conseil ainsi que Madame Sabrina CHAUVET. Monsieur le maire indique que la majorité des membres du conseil ont demandé à recevoir la convocation par mail. Le tampon de la poste date du 13 juin donc le retard n'est pas de notre ressort.
- Madame Martine MICHEL revient sur les priorités à droite dans le village. Il ne faut pas remettre les STOP mais peut être revoir la signalisation. En effet, des panneaux supplémentaires vont être remis. Monsieur le maire l'informe que la priorité à droite où a eu lieu l'accident mortel date de 1971 et la circonstance de cet accident n'est pas due à la priorité. Nous ne reviendrons pas en arrière car depuis, la vitesse a fortement diminué dans le village. Madame Martine MICHEL évoque une réunion où des choses pour faire ralentir les véhicules route d'Auxerre avaient été évoquée. Madame Céline CHANCY l'informe que l'ATR ne prêtait plus les équipements pour faire des essais. Nous allons réétudier la question. De toute façon les conducteurs ne respectent pas le code de la route.
- Madame Sylvia TISON, Présidente du comité des remercie, remercie tout le monde pour le bon déroulement du festival.

L'ordre du jour est épuisé.

Le Maire lève la séance à 20h25

La Secrétaire,

Le maire,
Thierry CORNIOT

Les membres,